Des voix: Oh. oh!

M. Chrétien: Nous devrons examiner certains programmes afin de nous assurer qu'ils ne comportent pas de dépenses inutiles et qu'ils desservent bien le public, en nous contentant peut-être d'en réduire certains coûts, car je crois qu'on pourrait trouver encore le moyen de faire des économies.

Rien ne me choque plus que de voir des Conservateurs qui n'apprécient pas les efforts d'un ministre pour réduire les dépenses de son ministère.

LES PROGRAMMES D'ISOLATION DES MAISONS ET DE REMPLACEMENT DU PÉTROLE

Mlle Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Madame le Président, si l'on établit un programme de création d'emplois grâce à une réaffectation de crédits, c'est d'habitude pour créer au moyen du nouveau programme plus d'emplois que n'en fait disparaître la suppression d'autres programmes. Je m'étonne alors qu'on n'ait pas fait les calculs nécessaires.

Je voudrais me renseigner à propos de deux programmes en particulier, ceux de l'isolation des maisons et du remplacement du pétrole. Ce sont deux programmes importants pour le maintien et la création d'emplois. Le ministre, ou l'un de ses collègues, peut-il nous assurer que ces deux programmes ne vont pas disparaître?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je compte bien maintenir ces programmes, tout en essayant de les utiliser de façon plus efficace. Le secteur privé s'est plaint qu'ils donnaient lieu à de nombreux abus. Je voudrais les rendre plus efficaces pour que le consommateur puisse en profiter, mais, en même temps, pour qu'ils rapportent au contribuable une valeur correspondant à l'argent qu'il a déjà investi.

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX

L'INVESTISSEMENT DANS LA SOCIÉTÉ DE NAVIGATION CAST

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, j'ai une question à l'intention du ministre des Transports au sujet de la Compagnie des chemins de fer nationaux qui demeure actionnaire de la société de navigation Cast. Le ministre sait que le CN y a déjà investi 60 millions de dollars. Il lui a en outre accordé un crédit important pour le transport des marchandises et les installations à terre. Le moment est maintenant venu de mettre fin aux pertes et de se dissocier de la société Cast.

Le ministre assurera-t-il personnellement à la Chambre qu'on n'investira plus de fonds publics dans cette société qui appartient à des étrangers? Obligera-t-il le CN à coopérer de sorte que tous les faits relatifs à cet investissement regrettable puissent être révélés lors de l'audience de la Commission canadienne des transports en novembre? Les autorités des autres ports canadiens et les autres entreprises de navigation ont le droit de connaître ces faits.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, quiconque a lu les journaux ces jours derniers sait que le président du CN a été très clair sur le sujet. Le CN

Ouestions orales

demeure actionnaire de la société Cast pour protéger son investissement; il a cependant ajouté que le CN n'avait nullement l'intention d'accroître ses engagements dans la société Cast.

Quant aux faits réels et imaginaires entourant l'investissement du CN dans la société Cast, un certain nombre d'enquêtes viendront démêler tout ça. Il y en aura bientôt une de la part de la CCT qui examinera le deuxième investissement du CN dans la société Cast. Je suppose que le comité parlementaire des transports voudra l'examiner de nouveau. Je suis persuadé que dans l'avenir un grand nombre d'ouvrages savants seront publiés sur le sujet sous forme d'essais, de livres et d'articles.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, le ministre des Transports sait certainement que les Chemins de fer nationaux du Canada ont constamment cherché à garder sous le sceau du secret leurs liens avec l'entreprise Cast Shipping. La société s'est même adressée à la Cour suprême du Canada dans certains cas pour empêcher la divulgation de ces faits. Il sait également sans aucun doute que le CN avait affirmé à d'autres occasions qu'il n'investirait plus d'autres fonds publics dans l'entreprise CAST et qu'il est cependant revenu sur sa parole en s'occupant d'autres activités de l'entreprise en question. Le ministre pourrait-il simplement exposer à la Chambre son point de vue sur la participation du Canadien National aux activités de Cast? Il y avait consenti il y a un an. Est-il toujours favorable au maintien de ces liens?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, tout le monde sait que j'essaie de ne pas diriger sur une base journalière des sociétés d'État dont je suis chargé. Je préfère que le président de l'une de ces sociétés déclare sans équivoque aucune, comme M. Horner l'a fait hier, que le CN n'a aucune intention d'accroître sa participation dans l'entreprise Cast, plutôt que d'assumer moi-même la responsabilité d'imposer pareil point de vue à un conseil d'administration à un directeur et à un président, tous très compétents.

LA DÉFENSE NATIONALE

L'ANNONCE RELATIVE AUX COUPURES BUDGÉTAIRES ET AU RAJUSTEMENT DES PROGRAMMES

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Hier, le ministre des Finances a annoncé que le budget de la Défense nationale serait réduit de 230 millions de dollars. Je suppose que cette réduction s'ajoute à celle de 200 millions qui avait été annoncée dans le budget de juin. Le ministre voudrait-il dire à la Chambre quelle proportion de cette réduction s'applique à l'année financière en cours, et quelle proportion s'applique à l'année financière 1983-1984? En outre pourrait-il nous expliquer ce qu'a voulu dire le ministre des Finances lorsqu'il a affirmé que les programmes que nous avions prévus subiraient quelques retouches? De quels programmes s'agit-il, et en quoi consistent ces retouches?